

Rhône-Alpes^{Région}

Jean-Jack QUEYRANNE
Président du Conseil régional
Ancien Ministre

Nos réf. : CAB 15 I3190 C0120

Lyon, le 9 mars 2015

Monsieur le Vice-président,

Ce vendredi 6 mars, lors de la session de notre Assemblée Régionale, vous vous êtes prononcé par un vote public d'abstention sur le rapport 15.00.196 portant approbation du Contrat de plan Etat-Région et des Contrats inter-régionaux 2015-2020. Ce vote est intervenu en présence du Préfet de région, des directeurs régionaux des administrations de l'Etat. Il a été précédé d'un avis du Conseil Economique Social et Environnemental, présenté par la Présidente de cette institution.

Vous connaissez le caractère fondamental pour l'action de notre Région des engagements contenus dans ces documents. Il concerne les responsabilités que la loi nous a confiées : le développement économique, social, culturel, environnemental et l'aménagement de notre territoire.

Les projets présentés devant l'Assemblée Régionale résultent de longs travaux préparatoires, auxquels vous avez été associé.

A plusieurs reprises, nous en avons débattu en exécutif. La version définitive a été arrêtée lors de notre réunion du 18 février 2015. A l'écoute des propositions des groupes politiques de la majorité régionale, j'ai formulé lors de cette réunion d'ultimes propositions de modifications issues de nos débats. Elles ont été retenues par l'Etat et m'apparaissent de nature à favoriser le vote positif de notre Assemblée.

Ce même jour, j'ai indiqué que, dans le cadre de la délégation que je vous ai accordé le 31 mars 2010 sur la base de l'article 42 31-3 du CGCT, j'attendais un vote favorable de votre part confirmant votre adhésion à la démarche que j'avais initiée dans les négociations avec l'Etat.

Ce vote était à mes yeux l'expression de la solidarité politique indispensable pour la mise en œuvre des interventions régionales inscrites dans ces contrats et portant sur un volume financier de l'ordre de 6 milliards d'euros. Cette solidarité est le fondement de nos relations sur la base de la lettre de mission que je vous ai adressée en début de mandat, en avril 2010.

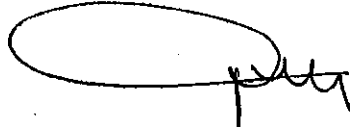
L'Assemblée Régionale ayant approuvé la délibération sus visée, il me revient de la mettre en œuvre et de préparer les conventions d'application, en particulier celles qui lieront la Région à l'Etat, à ses organismes, aux autres collectivités territoriales. Pour garantir la crédibilité de notre institution et confirmer votre responsabilité dans les discussions qui se conclueront par de nouvelles saisines de notre Assemblée, j'ai besoin de m'assurer de votre entière loyauté dans l'exercice de votre délégation.

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir me préciser si vous vous inscrivez pleinement dans les orientations approuvées par notre Assemblée.

Je vous demande une réponse par écrit de votre part avant le 31 mars, afin de fixer l'ordre du jour de notre prochain exécutif prévu le 2 avril. Faut de cette dernière, j'en tirerai les conséquences dans l'exercice de votre délégation.

Votre vote du 6 mars ayant eu une nature publique, je donnerai le même caractère à votre réponse.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Vice-président, à l'assurance de mes salutations les meilleures.



Jean-Jack QUEYRANNE